

Demande à effectuer
à la mairie par courrier, directement au guichet ou par mail à l'adresse :
service.technique@mairie-maiche.fr

Entité : ☐ Particulier Maîchois ☐ Particulier non Maîchois
☐ Association Maîchoise ☐ Association non Maîchoise
☐ Professionnel ☐ Autres, précisez

Demandeur :

Si personne morale, représenté(e) par (Nom – Prénom) :

Adresse :

Tel fixe et/ou portable :

Adresse de messagerie :

Demande de réservation de : (Indication du nombre de personnes maxi conformément au rapport de la Commission de sécurité).

☐ Salle des fêtes (660 personnes)	avec	☐ Cuisine	☐ Sonorisation
☐ Salle de l'Union (210 personnes)	avec	☐ Cuisine	☐ Sonorisation
☐ Salle André Gentit (120 personnes)	avec	☐ Cuisine	
☐ Salle Ducreux (130 personnes)	avec	☐ Cuisine	
☐ Salle Décrind (91 personnes)			
☐ Salle Foucault (73 personnes)			
☐ Salle Montalembert (25 personnes)			
☐ Salle Garneret (15 personnes)			

Un écran est disponible dans toutes les salles sauf salle des fêtes et salle Garneret.

Dans le cadre de :

Qui aura lieu le :

Horaires :

Date souhaitée de récupération de la clé :

Demande d'une autorisation de débit de boisson temporaire ☐

Réservé à l'administration : en cas de versement d'Arrhes :

Tarif appliqué : ***Soit*** € X 20% = €

A réception et après examen du planning d'occupation des salles, le service location vous adressera un courrier de confirmation. Un chèque d'arrhes d'un montant égal à 20% du coût de la location (ou un minimum de 15 € pour tout montant atteint inférieur) établi à l'ordre du Trésor Public vous sera alors demandé, et encaissé.

Si la réservation s'avère impossible, le service location prendra rapidement contact avec vous pour vous proposer d'autres dates.

A réception du chèque d'arrhes, un contrat de location vous sera adressé ainsi que la demande des pièces à joindre suivantes :

- un chèque de caution d'un montant de 500 ou 700 € libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle occupée, les jour(s) et horaires de la manifestation.

**Pour toute réservation validée, il convient de prendre contact avec M. FAIVRE Grégory
au 06 03 74 07 22 pour l'état des lieux et la remise des clés, au moins 5 jours avant la date (entre
8h et 17h, sauf le Week-end)**

*À tout moment, la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles communales,
au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.*

Je, soussigné(e), auteur(e) de la présente demande :

- Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- m'engage à respecter le règlement d'utilisation de la salle mise à ma disposition et en accepte les conditions.

NOM Prénom

Fait à Le

Signature

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du service location dans les limites prévues par le cadre légal et ne peuvent être communiquées qu'aux agents du service compétent. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, et du règlement RGPD – loi 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de mairie de Maïche – service.technique@mairie-maiche.fr